

Recours de Joël Labruyère et les Brigandes contre la Miviludes

Le 24 juin 2020

MIVILUDES & incitation à la haine

Depuis plusieurs années, les Brigandes subissent un lynchage médiatique national en règle qui monte de plus en plus dans la violence des propos.

Sur quoi les médias se basent-ils pour être aussi sûrs d'eux et si catégoriques contre nous ?

Pour justifier leurs calomnies, les médias ont repris les allégations de la très officielle Miviludes (Mission Interministérielles de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires), organisme d'État qui a décidé arbitrairement que nous étions une secte présentant des dangers.

Voyons ce que cette mission a déclaré dans la presse :

Dans la communauté des Brigandes, *« il y a l'accaparement de l'argent, l'emprise d'un gourou qui dit tout ce qu'il faut faire, et la promiscuité sexuelle, puisqu'il semblerait qu'il fasse et défasse les couples, offrant certaines femmes à des hommes... » « Cette communauté montre des signes d'emprise chez ses membres » « C'est un personnage bien connu de nos services pour l'emprise mentale qu'il peut développer sur des groupes »*

Ces allégations prises pour des vérités proviennent d'une femme évincée, ennemie du prétendu gourou. Étant bon conférencier, il opérerait une emprise mentale sur ses auditeurs ! Que dirait-t-on d'un homme politique qui excelle dans la rhétorique ? Développe-t-il une emprise mentale sur des groupes ?

De quel accaparement d'argent s'agit-il dans le cadre d'une société civile où les actionnaires demeurent propriétaires de leurs parts sociales ?

Quant à la promiscuité sexuelle, il faut demander aux hommes mariés s'ils échangent leurs femmes, ce qui risquerait de les fâcher sérieusement !

Les couples mariés de la communauté sont unis et on ne compte qu'un seul divorce en quinze ans. Le témoin à charge cité par la Miviludes avait un problème, disons affectif... et d'ailleurs une plainte pour diffamation a été portée contre cette personne qui, au fil du temps, a imaginé de nouvelles attaques toujours plus violentes. Atteinte d'une maladie nerveuse, elle raconte sa vie imaginaire et la Miviludes diffuse ses fantasmes sans recul.

Toutes les allégations de la Miviludes sont fausses et malveillantes, sans aucun fondement. Il s'agit d'une exécution morale d'ordre politique.

La Miviludes a dépêché deux conseillers pour avertir les autorités de l'Hérault et la mairie de la Salvetat du fait que les Brigandes relèveraient du phénomène sectaire. Rappelons que la Miviludes se refuse non sans hypocrisie à définir ce qu'est une secte ce qui ne l'empêche nullement de faire peur à la population avec ce qualificatif relevant de la phraséologie des théologiens dogmatiques.

Ceci ne laisse de surprendre dans un État laïc. Qu'est-ce qu'une secte dans un état de droit ? Et qu'est-ce qu'une dérive sectaire en comparaison de n'importe quel type de délit ? A-t-on le droit de proférer cette menace digne de l'excommunication religieuse et ceci en l'absence de motifs légaux ?

Qu'ont provoqué ces allégations proférées au nom de l'État ?

On a retrouvé par exemple ces propos dans la bouche d'un conseiller municipal de la Salvetat-sur-Agout, Francis Cros, à présent maire du village, qui s'est manifesté ouvertement contre les Brigandes en expliquant qu'en plus de la Miviludes, la DCRI et le Préfet de l'Hérault nous font relever du phénomène sectaire. Les fonctions de maire étant de maintenir l'ordre dans le village, nous verrons ce que M. Cros fera à l'avenir sachant que des conseillers municipaux précédents avaient demandé l'exclusion de la communauté des Brigandes du territoire de la commune. (sic)

Des habitants ne nous connaissant pas auraient peur de ce que pourrait faire des membres de la communauté ! Des pétitions pour nous mettre dehors du village ont circulé. Des tags « Les Brigandes dehors » ont dégradé des structures urbaines. Et cela sous l'instigation d'agitateurs auxquels les médias donnent la parole pour des articles et des émissions qui frôlent la démence.

La Ligue des droits de l'homme décide que nous devons être exclus du village parce que nos chansons seraient mal-pensantes, que nous serions une secte fasciste, et que nous aurions même des armes chez nous.(sic)

Autant de calomnies démenties par la gendarmerie et qui vont à l'encontre des droits de l'homme que cette ligue est censée défendre.

Plus gravement, des manifestations de groupes "antifas" organisées par des personnes n'habitant pas dans le village ont eu lieu pour nous intimider.

Avec pour résultat : dégradation dans le village, empêchement de commerçants d'ouvrir leur magasin, blocage de la mairie. Ces extrémistes sont venus devant notre habitation dans laquelle des femmes, certaines enceintes, et des enfants habitaient. Leur but était de nous mettre sur le dos les dégâts de leur manifestation. La vitrine de notre studio d'enregistrement a été brisée. Et qui est accusé de trouble à l'ordre public ? Le groupe des Brigandes qui ne fait rien d'autre que diffuser des vidéos et des chansons à un public de marge !

Nos enfants alors scolarisés dans l'école du village ont subi des insultes et des menaces d'autres élèves. Toutes les bêtises commises dans le cadre de l'école devenaient le fait de nos enfants. D'ailleurs, des parents membres de notre communauté ont été convoqués devant un représentant de l'académie de Montpellier sur dénonciation mensongère d'une mère qui nous a insultés sur facebook et devant des témoins. Il fut démontré que l'enfant n'avait rien fait mais on le suspectait malgré tout et on lui a proposé un suivi psychologique !

Nous avons reçu des menaces anonymes de personnes qui menaçaient d'enlever les enfants de la communauté. C'est une persécution en règle en conséquence directe d'une incitation à la haine orchestrée par les médias.

Les médias peuvent alléguer n'importe quoi sans retenue en s'appuyant sur l'autorité de la Miviludes dont l'ex-directeur Blisko se répandait en affabulations extrêmes : « le gourou avait quitté la France sur un yacht de 700 000 euros ! » Cela relève de l'hystérie et d'une propagande insensée en provenance d'un agent de l'État qui ne savait plus quoi inventer pour nous nuire. Les dénonciations calomnieuses pleuvent sur la communauté : racisme, xénophobie, antisémitisme, abus de faiblesse, déscolarisation des enfants, et même le pire : assassinat. Les mots sont forts et marquent les esprits.

Les médias agissent en toute sérénité parce que c'est l'État qui le dit par la voix de la Miviludes. Il faudra donc que la Miviludes rende des comptes.

Nous sommes sous une surveillance permanente. Nos chansons sont épluchées pour tenter d'extraire des paroles qui enfreindraient la loi. Or, à ce jour, rien n'a été instruit dans ce sens ! Rien ne tombe sous le coup de la loi. Rien du tout.

Tout ce qui nous concerne est rapporté et suivi par différents services alors qu'il est prouvé que nous ne commettons rien d'illégal.

Par deux fois et sans raison ni justification, notre chaîne YouTube a été censurée pour « non-respect des règles de la communauté ». Aucune précision n'accompagnait la décision de censure et nous avons lancé une procédure.

Nous sommes en droit de savoir ce qui serait censurable dans nos chansons ? Mais YouTube semble être au-dessus des lois et ne donne aucune explication. Il est donc impossible de connaître la faute éventuelle, ce qui est aberrant.

Puisque nous représentons un danger public : que fait la justice ? Où sont les condamnations ? Puisqu'il y a suspicion, jugement et exécution médiatique, pourquoi les autorités ne font-elles rien pour interroger et mettre en examen les membres de notre communauté ? La réponse est simple : il n'y a rien et la police en est convaincue. Sinon, on investiguerait sérieusement, alors que les tentatives frauduleuses pour nous charger du délit d'abus de faiblesse ont été repoussées. Certes, nous avons des ennemis, et alors ? Est-il interdit de déplaire à certains ? Est-il interdit de produire des chansons satiriques ? Est-il interdit de se moquer du conformisme ? Est-il interdit d'ironiser ? Dans ce cas, il aurait fallu interdire Molière. Car on veut nous interdire de nous exprimer.

Si aucune nos activités ne tombe sous le coup de la loi, c'est parce que nous ne faisons rien de condamnable. Nous vivons dans un cadre communautaire et ne contrevenons à aucune loi. Est-il interdit de vivre de cette manière ?

Le but des allégations de la Miviludes et de ce qu'elles ont provoqué est d'inciter à la haine et de nous détruire moralement. Les incitations à la haine de chanteurs de rap ne sont pas censurées comme nous l'avons montré : <https://communaute-rose-epée.fr/2018/01/12/vous-avez-dit-paroles-de-haine/>.

Par contre, nous sommes directement victimes d'incitation à la haine provoquée par un organisme d'État. (voir la presse qui hurle haro !)

Nous avons dû quitter la France, ce qui implique la location de plusieurs logements en Espagne pour justifier les cours par correspondance.

Il faut réaliser la nuisance injuste qui nous est faite sans interruption depuis des années.

Est-ce normal pour des citoyens français de devoir quitter la France suite aux calomnies d'un organisme d'État ? N'est-ce pas une preuve que cet organisme est intellectuellement incompétent et nuisible et qu'il devrait être remis en question ? A moins que sa fonction réelle soit d'inciter à la discrimination de ce qui n'est pas conforme du point de vue de la doxa officielle...

La Miviludes devra répondre à nos questions : qu'est-ce qu'une secte ? Quelle est l'emprise mentale dans notre communauté ? Où sont les supposées dérives sectaires dans notre cas ? Où est l'illégalité ?

Nous allons tenter de saisir un tribunal pour contraindre cet organisme d'État à prouver ses graves accusations ayant entraîné des nuisances considérables jusqu'à briser la carrière d'artistes et frapper d'interdiction une formation musicale dont les noms sont désormais maudits.

Nous ne lâcherons pas avant que la vérité soit rétablie publiquement.

Destinataires:

- Cabinet du Premier Ministre
- SG-CIPDR
- Miviludes
- M. le Préfet de l'Hérault
- M. le Sous-Préfet de Béziers
- M. le Procureur de Béziers
- M. le Juge d'instruction de Tarbes
- M. le Maire de la Salvetat-sur-Agout
- Gendarmerie nationale de l'Hérault
- UNADFI
- CCMM
- Académie de Montpellier
- Police judiciaire fédérale de Namur, Belgique
- Maître Alain Bégoc (avocat du groupe musical Les Brigandes)

Nous invitons les organismes cités à coordonner leurs efforts pour trouver une solution, soit en nous faisant interdire définitivement, ou bien en nous fichant la paix une fois pour toutes, puisque rien n'a pu être démontré à notre rencontre.

Ruedi Fülleemann

(chargé de la communication avec les autorités locales et nationales)